

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™

Spiritueux du Monde Dégustés et Jugés Exclusivement par les Femmes Expertes Internationales



06 Mars 2021
Edition 10
MONACO

www.femmesetspiritueuxdumonde.com

L'Exception

des Concours Internationaux de Spiritueux

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES SPIRITUEUX DU MONDE

Spiritueux du Monde soumis aux expertes internationales de la macération, de la distillation, ou de l'infusion, des spiritueux simples ou composés, des media, du digital de la gastronomie, du spiritourisme, du grand public spiritophile et du business.

- **Un Club unique au monde - Une alliance fondamentale**

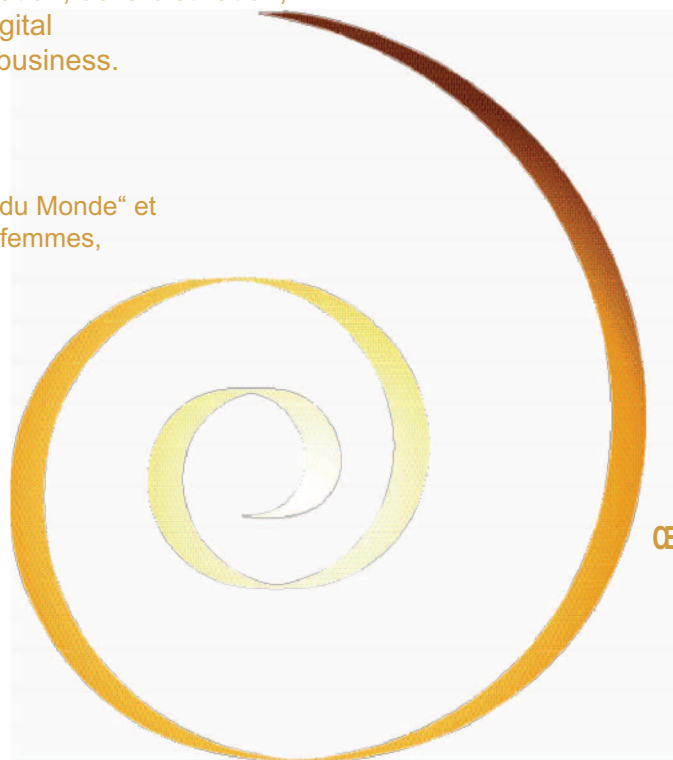
Entre le palmarès du concours international de vins "Femmes et Spiritueux du Monde" et le "Club Femmes Vins et Spiritueux du Monde", ouvert aux hommes et aux femmes, Qui offre de nouvelles perspectives et une approche originale, Pour les professionnels, les connaisseurs, les amateurs et le grand public, En leur faisant découvrir le palmarès des spiritueux autrement.

- **Des "Accordeurs de Goûts et de Saveurs" charismatiques :**

Chefs étoilés, chefs, chefs pâtisseries, cuisiniers, sommeliers, Etudiants, artistes, gourmets et épicuriens ... Venus d'horizons, de cultures et de styles différents, Toujours plus nombreux et créatifs. Ils percent pour nous, les secrets des Goûts et des Saveurs Avant de se livrer en toute complicité.

- **Au final, un concert international de Goûts et de Saveurs,**

Créant des liens passionnants et passionnés
Entre les Nova de Diamant, d'Or, d'Argent
Et leurs mets pour le grand plaisir de nos sens.



Femmes et Spiritueux du Monde, un concours international de spiritueux
Qui vous ouvre l'esprit sur un monde en pleine mutation
Et vous offre les Goûts et les Saveurs de vos ambitions.

Femmes et Spiritueux du Monde, les Goûts et les Saveurs du futur!

Régine LE COZ -
Présidente fondatrice
Œnologue Diplômée d'État



Adriana ETCHABERRY
Directrice Technique
Ingénieur Agronome
Œnologue Diplômée d'État



Dominique MILARDI
Directeur Technique Adjoint
Maître et Chef Sommelier



Président de l'Association des
Sommeliers Monégasques



Nos Partenaires 2021

Hub Web Conciergerie - Market Place
Pour les produits primés et sélectionnés des concours

HUB WEB CONCIERGERIE



MARKETPLACE - BOX OFFICE WINES



OPEN TASTING WINES
MONACO



Grand Cordon d'Or
de la Cuisine Française
Monaco



Association des
Sommeliers
Monégasques



Association des
Maîtres d'Hôtel
Monaco



Women Bacchus
International
Monaco

Visibilité X Business pour vos spiritueux primés!
www.boxofficewines.com



FEMMES ET SPIRITUEUX DU MONDE CONCOURS INTERNATIONAL™

REGLEMENT DU CONCOURS

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ est organisé à MONACO par l'Association Inter Concours du Monde 29 RUE DES TEMPLIERS- 83170 BRIGNOLESSM r(France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux boissons spiritueuses avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions de production qui seront dégustées exclusivement par les femmes.

Les objectifs de ce concours international :

- Valoriser les qualités fondamentales des boissons spiritueuses et de récompenser celles qui auront atteint les niveaux organoleptiques

- Mettre en lumière la féminisation du monde des boissons spiritueuses au niveau international ainsi que le rôle des femmes et les métiers qui y sont exercés à travers les différents collèges de dégustatrices internationales.

Les distinctions remises lors de ce concours international à travers les boissons spiritueuses primées participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des boissons spiritueuses d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture des boissons spiritueuses au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des boissons spiritueuses auprès du grand public spiritophile au niveau international
- à apporter une réponse aux 80% du grand public spiritophile en attente d'un message sur les boissons spiritueuses en leur offrant des références internationales.

L'Association Inter Concours du Monde organise Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer:

- Les vignerons récoltants ou distillateurs,
- Les vignerons récoltants coopérateur ou coopérateurs distillateurs,
- les coopératives vinicoles ou de distilleries,
- les unions de coopératives vinicoles ou de distilleries,
- Les distillateurs
- Les industriels
- les groupements de producteurs
- les groupements de distillateurs
- les négociants éleveurs,
- les producteurs négociants,
- les importateurs,
- les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DES BOISSONS SPIRITUEUSES

Les conditions de participation à Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ sont les suivantes :

Les boissons spiritueuses doivent obligatoirement être mise en bouteille et être prête à la commercialisation.

Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :

- à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E.
- à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

La boisson spiritueuse qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres. Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de boisson spiritueuse, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les boissons spiritueuses doivent provenir d'un lot homogène. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation. Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

Quatre bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon. Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquette de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- La fiche d'inscription,
 - le règlement des droits d'inscription.
- L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription.

Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription sera refusée.

B. LE REGLEMENT

- En France: soit par chèque bancaire à l'ordre de L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI joint à la fiche d'inscription, soit par virement bancaire ou soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

- Pour le reste du monde : soit par virement bancaire ou soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

DROITS D'INSCRIPTION Le montant des droits d'inscription PAR ECHANTILLON présenté s'élève en€ HTI

Nombre d'échantillons présentés	France		U.E		Hors U.E.	
1 échantillon	390.00	HT + TVA 20%	390.00	HT*	390.00	HT
2 échantillons	340.00	HT + TVA 20%	340.00	HT*	340.00	HT
3 échantillons et plus	290.00	HT + TVA 20%	290.00	HT*	290.00	HT

*avec votre N° de TVA intracommunautaire.

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI.

En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D' ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon anonyme. Ils seront regroupés selon leur origine, leur type et la catégorie

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons (3 échantillons minimum de 3 concurrents différents).

Chaque boisson spiritueuse est dégustée et notée individuellement et non comparativement. Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V.

La Commission Scientifique et Technique de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI désigne les membres féminins de chaque jury.

Chaque jury comprend 5 jurés féminins, 3 jurées étrangères et 2 jurés françaises ou 3 jurées françaises et 2 jurées étrangères, reconnues pour leurs compétences issues de chacun des collèges suivants:

- collège 1 présidentes de jurys,
- collège 2 production et assimilés,
- collège 3 diffusion - commercialisation,
- collège 4 éducation - communication - relations publiques,
- collège 5 Découverte spiritophile, Connaissances.

Le nombre total de jurés femmes internationaux est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Une jurée ne peut juger ses produits spiritueux.

L'Association Inter Concours du Monde/FSMCI désigne pour chaque jury, une présidente et une secrétaire.

L'Association Inter Concours du Monde/FSMCI assure le bon déroulement du concours international Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation.

Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées pour l'ensem-

ble du concours Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ est celui des boissons spiritueuses ayant atteint 75 points sur 100.

Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux boissons spiritueuses qui dépendent aux classes de qualités.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI définit les récompenses qui sont :

Nova de "Diamant"
Nova d' "Or",
Nova d' "Argent".
Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par mail.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité de la boisson spiritueuse, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur.

Des macarons représentatifs des distinctions attribuées pourront être appliqués sur la bouteille et seront disponibles auprès de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI pour les boissons spiritueuses primées, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription.

Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses.

Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites.

Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tous moyens de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI est seule compétente pour régler d'éventuels litiges. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses, à un contrôle analytique des échantillons et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire. Un mois avant le déroulement de l'épreuve, l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI adresse pour information un avis à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de son lieu d'établissement. Cet avis indique le lieu et la date d'organisation de la compétition.

Dans les deux mois qui suivent le concours, L'association Inter Concours du Monde - Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ adresse à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes un bilan comportant le nombre d'échantillons présentés, le nombre d'échantillons primés et le nombre de distinctions attribuées (par type de distinction), et pour chaque échantillon primés les éléments permettant d'identifier la boisson spiritueuse et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

AU CONCOURS
Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement.

Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les boissons spiritueuses ne sont pas primées, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation ne sont pas conformes au règlement et/ou arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langues officielles : Français,
Documents disponibles en : Français, Anglais..
Application de la Norme des concours internationaux des Boissons spiritueuses (OENO 2/94) qui a été adoptée par la 74ème Assemblée Générale de l'O.I.V. en juin 1994.

Application du règlement (CE) N°110/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 15 janvier 2008 concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses et abrogeant le règlement (CEE) N° 1576/89 du Conseil.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de limiter les échantillons en fonction de l'arrivée du formulaire d'inscription.

En cas de litige, le tribunal compétent est celui de Brignoles (France)

Ce règlement peut être modifié chaque année, sans préavis 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Si un évènement indépendant de la volonté de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI devait empêcher le bon déroulement du concours, ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou de le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'évènement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant.

Contact : Association Inter Concours du Monde- FSMCI 352 chemin des breguieres - 83170 BRIGNOLES Var - France

Envoi dossier ICM 29 rue des Templiers -83170 Brignoles - France

Tél.:+33(0)6 98 37 72 72

Fax: +33(0)9 72 35 39 20

Email: fsmci2021@femmesetspiritueuxdumonde.com

Site officiel : www.femmesetspiritueuxdumonde.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER

AVANT LE 06 février 2021

- une fiche d'inscription par boisson spiritueuse présentée (à photocopier si nécessaire),
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),

Par Courrier

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International 2021

Inter Concours du Monde

C/O CDT - 29 rue des Templiers

83170 BRIGNOLES - FRANCE

Tél. : + 33 (0)6 98 37 72 72

Par Fax :

+ 33 (0)9 57 17 98 05

Par email:

fsmci2021@femmesetspiritueuxdumonde.com

2. RECEPTION DES ÉCHANTILLONS

AVANT LE 20 février 2021

- 4 bouteilles par échantillon présenté,
- facture pro forma mentionnant "échantillons sans valeur commerciale",
- aviser de votre envoi l'agence CMDT par fax : + 33 (0)4 94 10 81 38 ou par e mail : commercial@cmdt.fr

Échantillons IMPORTANT:

Tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en

DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER

à l'attention de Monsieur Axel AYELA

Agence CMDT

Zone portuaire de Brégaillon - N°8

83500 LA SEYNE SUR MER

FRANCE

Tél : +33(0)4 94 10 81 36 - Fax : +33(0)4 94 10 81 38

FICHE D'INSCRIPTION (Une fiche d'inscription par échantillon présenté)



Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™
Women and Spirits of the World International Competition™

IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

RAISON SOCIALE ou NOM DE LA SOCIETE OU NOM DE LA DISTILLERIE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

Code Postal : Ville : Région/Etat : Pays :

TEL : FAX : E MAIL : SITE WEB :

Souhaitez-vous une facture ? oui non

STATUT (cochez la case correspondante)

vigneron récoltant ou distillateur

groupement de producteurs ou distillateurs

importateur

vigneron récoltant cooperativeur ou distillateur

négociant éleveur

distributeur

coopérative vinicole ou distillerie

producteur négociant

industriel

union de coopératives viticoles ou distilleries

groupement de distillateurs

distillateur

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

Prix de vente moyen public HT en euros :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

CLASSIFICATION DES CATEGORIES ADMISES A CONCOURIR (A COMPLETER) A..... B..... C..... D..... E..... F..... G..... H..... I..... J..... K.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Distillerie, Domaine, Château...) :

PAYS DE PRODUCTION : REGION DE PRODUCTION :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION..... CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C.).....

DEGRE ALCOOL EN % VOL. : SUCRES RÉSIDUELS :

MILLESIME : Couleur : rouge rosé blanc ambré Autre , précisez

N° DE LOT : CONTACT BOIS : oui non

VOLUME TOTAL CONCERNE : LITRES 25cl 75cl.....

NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE : 37,5cl..... 50cl 150cl.....

Autre cl., précisez.....

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles.

Le compétiteur certifie que le produit présenté est exempt d'additifs illégaux et conforme à la législation internationale et à la législation européenne concernant les boissons spiritueuses.

Date

Cachet & signature



CLASSIFICATION DES CATEGORIES ADMISES A CONCOURIR A COMPLETER

q CATEGORIE A > ABSINTHE

- q A1 EUROPE
- q A2 HORS EUROPE

q CATEGORIE B > ANISES

- q B1 ANISES EUROPE
- q B11 ANIS DISTILLE
- q B12 ANIS
- q B13 PASTIS : PRECISER
- q B14 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
- q B15 AUTRES : PRECISER
- q B2 ANISES HORS EUROPE
- q B21 ANIS DISTILLE
- q B22 ANIS
- q B23 PASTIS : PRECISER
- q B24 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
- q B25 AUTRES : PRECISER

q CATEGORIE C > EAUX DE VIE A BASE DE CEREALES, DE POMME DE TERRE, DE TOPINAMBOUR

- q C1 WHISKY OU WHISKEY EUROPE
- q C11 SCOTCH (ECOSSE)
- q C111 BLENDED SCOTCH
- q C112 ISLAY SINGLE MALT
- q C113 SPEYSIDE
- q C114 HIGHLAND
- q C115 LOWLAND
- q C116 CORN
- q C12 WHISKY PAYS DE GALL (UK)
- q C13 WHISKEY IRLAND (IE)
- q C14 WHISKY FRANÇAIS (FR)
- q C15 WHISKY ESPAGNOL (ES)
- q C16 AUTRES PRECISER
- q C2 WHISKY OU WHISKEY HORS EUROPE
- q C21 WHISKEY AMERICAIN (U.S.)
- q C211 BOURBON
- q C212 TENNESSEE WHISKEY
- q C213 RYE WHISKEY
- q C22 WHISKEY CANADIEN (CANADA (RYE WHISKY))
- q C23 WHISKEY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)
- q C24 WHISKEY JAPON (JAPON)
- q C25 AUTRES, PRÉCISER

- q C3 VODKA EUROPE
- q C31 NATURELLE
- q C32 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...)
- PRECISER q C33 AUTRES, PRÉCISER

- q C4 VODKA HORS EUROPE
- q C41 NATURELLE
- q C42 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...) PRÉ-
CISER q C43 AUTRES, PRÉCISER

- q C5 GENIÈVRE ,GIN EUROPE
- q C51 GIN
- q C52 GIN DISTILLÉ
- q C53 LONDON GIN
- q C54 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX
BAIES DE GENEVRIER

- q C55 AUTRES, PRÉCISER
- q C6 GENIÈVRE ,GIN HORS EUROPE
- q C61 GIN
- q C62 GIN DISTILLÉ
- q C63 LONDON GIN
- q C64 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX
BAIES DE GENEVRIER

- q C65 AUTRES
- q C7 EAU DE VIE DE POMME DE TERRE
- q C71 EUROPE
- q C72 HORS EUROPE
- q C8 EAU DE VIE DE TOPINAMBOUR
- q C81 EUROPE
- q C82 HORS EUROPE

- q C9 AUTRES EAUX DE VIE DE CEREALES, PRECISER
- q C91 EUROPE
- q C92 HORS EUROPE
- q C10 KORN
- q C11 SHOCHU
- q C12 BAIJIU
- q C13 SOJU

- q C14 WHISKY AMERICAIN (U.S.)
- q C141 BOURBON
- q C142 TENNESSEE WHISKEY
- q C143 RYE WHISKEY
- q C144 WHISKEY CANADIEN (CANADA (RYE WHISKY))
- q C145 WHISKEY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)
- q C146 WHISKEY JAPON (JAPON)
- q C147 AUTRES, PRÉCISER

- q C15 WHISKY ESPAGNOL (ES)
- q C16 AUTRES PRECISER
- q C17 WHISKY IRLAND (IE)
- q C18 WHISKY FRANÇAIS (FR)
- q C19 WHISKY PAYS DE GALL (UK)
- q C20 WHISKY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)

- q C21 WHISKEY AMERICAIN (U.S.)
- q C211 BOURBON
- q C212 TENNESSEE WHISKEY
- q C213 RYE WHISKEY
- q C214 WHISKEY CANADIEN (CANADA (RYE WHISKY))
- q C215 WHISKEY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)
- q C216 WHISKEY JAPON (JAPON)
- q C217 AUTRES, PRÉCISER

q CATEGORIE D > A BASE DE RAISIN OU DE RESIDUS DE LA VINIFICATION

- q D1 EUROPE
EAUX DE VIE DE VIN, BRANDY OU WEINBRAND, EAU
DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC, EAU DE VIE
RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.
- q D11 COGNAC

- q D112 COGNAC : 3 ETOILES, VS...
- q D113 COGNAC : SUPERIEUR
- q D114 COGNAC : VO, VSOP, RESERVE, VIEUX
- q D115 COGNAC : VVSOP, GRANDE RESERVE
- q D116 MILLESIME
- q D117 HORS D'AGE

- q D118 COGNAC : EXTRA, NAPOLEON, XO, GRANDE RE-
SERVE,
- q D119 COGNAC : 3 ETOILES, VS...
- q D120 COGNAC : SUPERIEUR
- q D121 COGNAC : VO, VSOP, RESERVE, VIEUX
- q D122 COGNAC : VVSOP, GRANDE RESERVE
- q D123 COGNAC : EXTRA, NAPOLEON, XO, GRANDE RE-
SERVE

- q D124 MILLESIME
- q D125 HORS D'AGE
- q D13 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D14 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D15 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D2 HORS EUROPE
- q D21 BRANDY
- q D211 AMERICAIN
- q D212 SUD AFRICAIN
- q D213AUTRES, PRECISER
- q D22 PISCO
- q D211 CHILIEN, PRECISER
- q D212 PERUVIEN, PRECISER

- q D23AUTRES, PRECISER
- q D24 MILLESIME
- q D25 HORS D'AGE
- q D26 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D27 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D28 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D29 MILLESIME
- q D30 HORS D'AGE
- q D31 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D32 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D33 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D34 MILLESIME
- q D35 HORS D'AGE
- q D36 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D37 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D38 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D39 MILLESIME
- q D40 HORS D'AGE
- q D41 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D42 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D43 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D44 MILLESIME
- q D45 HORS D'AGE
- q D46 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D47 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D48 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D49 MILLESIME
- q D50 HORS D'AGE
- q D51 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D52 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D53 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q D54 MILLESIME
- q D55 HORS D'AGE
- q D56 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- q D57 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRECISER
- q D58 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- q F12 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F13 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F14 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F15 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F16 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F17 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F18 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F19 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F20 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F21 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F22 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F23 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F24 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F25 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F26 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F27 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F28 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F29 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F30 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F31 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F32 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F33 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F34 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F35 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F36 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F37 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F38 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F39 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F40 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F41 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F42 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F43 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F44 EAU DE MARC DE FRUIT

- q F45 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,
FRUIT,
- q F46 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES
- q F47 EAU DE MARC DE FRUIT



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR ECHANTILLON

Nombre d'échantillons inscrits	Pour la France	Pour l'UE Avec N° de TVA intracommunautaire	Pour l'étranger hors U.E.
1 échantillon	390.00€ HT + TVA 19,6%	390.00€ HT*	390.00€ HT
2 échantillons	340.00€ HT + TVA 19,6% chacun	340.00€ HT* chacun	340.00€ HT chacun
3 échantillons et plus	290.00€ HT + TVA 19,6% chacun	290.00€ HT* chacun	290.00€ HT chacun

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

Pour la France

- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : Inter Concours du Monde / FSMCI

- par virement bancaire à l'ordre de : Inter Concours du Monde - FSMCI
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008-
N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37

CRCA LA GARDE CENTRE - IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 437 -
BIC : AGRIFRPP891

- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à Inter Concours du Monde - FSMCI, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Hors France

- par virement bancaire à l'ordre de : Inter Concours du Monde - FSMCI
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008-
N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37

CRCA LA GARDE CENTRE - IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 437 -
BIC : AGRIFRPP891

- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à Inter Concours du Monde - FSMCI, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Femmes et Spiritueux du Monde Concours International 2021
INTER CONCOURS DU MONDE - BRIGNOLES - FRANCE
Paiement par carte de crédit



Veillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Numéro de la carte de crédit

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Eurocard/Mastercard q

Visa q

Date d'expiration

Montant total

Signature autorisée